

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2020**

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban siège à huis clos en séance ordinaire ce 8e jour du mois de mai deux mille vingt (2020) à 19 heures 30 minutes par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, chacun s'étant identifié individuellement, les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance par visioconférence Mme Pascale Bonin directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du rapport financier 2019 et rapport de l'auditeur indépendant Raymond, Chabot, Grant, Thornton
- 1.4 Tenue de la séance à huis clos
- 1.5 Adoption du procès-verbal du 9 avril 2020
- 1.6 Dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2020

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption du règlement #2020-377 modifiant le règlement #2020-370 relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2020
- 2.2 Autorisation des dépenses du mois d'avril 2020
- 2.3 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins
- 2.4 Période de questions - postérieurement à la séance par courriel

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Embauche de surnuméraires en voirie et en hygiène du milieu
- 4.2 Demande au programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques
- 4.3 Avis de motion du règlement #2020-373 créant un Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées
- 4.4 Dépôt et présentation du projet de règlement #2020-373 créant un Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées
- 4.5 Avis de motion d'un règlement d'emprunt #2020-374 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de mise aux normes des installations de captage d'eau privées
- 4.6 Dépôt et présentation du projet de règlement d'emprunt #2020-374 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de mise aux normes des installations de captage d'eau privées
- 4.7 Avis de motion du règlement #2020-375 sur l'utilisation de l'eau potable
- 4.8 Dépôt et présentation du projet de règlement #2020-375 sur l'utilisation de

l'eau potable

4.9 Avis de motion du règlement # 2020-376 sur les compteurs d'eau

4.10 Dépôt et présentation du règlement #2020-376 sur les compteurs d'eau

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Annulation du NDA Jam 2020

6.2 Association des résidents du Lac Charest - demande d'aide financière

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - postérieurement à la séance par courriel

7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-05-062 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 8 mai 2020 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du rapport financier 2019 et rapport de l'auditeur indépendant Raymond, Chabot, Grant, Thornton

2020-05-063 **CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié annonçant que le rapport financier de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban sera déposé à la séance du 8 mai 2020;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban qui a été fait par madame Audrey Morin de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu;

QUE les états financiers 2019 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, comptables agréés, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

1.4 Tenue de la séance à huis clos

2020-05-064 **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté [2020-029](#), daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et la résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée

1.5 Adoption du procès-verbal du 9 avril 2020

2020-05-065 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2020 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6 Dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2020

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois d'avril.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

2 TRÉSORERIE

2.1 Adoption du règlement #2020-377 modifiant le règlement #2020-370 relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2020

2020-05-066 Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2020-377 modifiant le règlement #2020-370 relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2020.

ADOPTÉE

2.2 Autorisation des dépenses du mois d'avril 2020

2020-05-067 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'avril 2020. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 189 166.06 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 avril 2020.

Pascale Bonin

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2.3 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

2020-05-068 Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (*les Cartes*), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (*la Fédération*);

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Moontauban soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte):

M. Serge Deraspe, maire

Mme Pascale Bonin, directrice générale intérimaire

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2.4 Période de questions - postérieurement à la séance par courriel

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Embauche de surnuméraires en voirie et en hygiène du milieu

2020-05-069 Tenant compte qu'il y a parfois lieu d'embaucher une aide surnuméraire pour quelques heures lors de travaux en voirie ou en hygiène du milieu et ce, afin de répondre à un besoin urgent;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Pascale Bonin à procéder à l'embauche d'une aide surnuméraire pour quelques heures lors de travaux urgents en voirie ou en hygiène du milieu et ce, au taux horaire de 15.00\$.

Adoptée

4.2 Demande au programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques

2020-05-070 CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a un programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut aller chercher un montant de 9 700\$ dans ce programme pour des travaux de réfection sur les chemins dans le domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que nous avons des travaux à faire sur le chemin des Trembles;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu

Que ce conseil dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques pour des travaux sur le chemin des Trembles au montant de 12 902.96\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

4.3 Avis de motion du règlement #2020-373 créant un Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Donald Dryburgh

qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2020-373 créant un Programme de mise aux normes des installations de captage d'eau privées sera adopté.

4.4 Dépôt et présentation du projet de règlement #2020-373 créant un Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées

4.5 Avis de motion d'un règlement d'emprunt #2020-374 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de mise aux normes des installations de captage d'eau privées

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Guylaine Gauthier

qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement d'emprunt #2020-374 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de mise aux normes des installations de captage d'eau privées sera adopté.

4.6 Dépôt et présentation du projet de règlement d'emprunt #2020-374 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de mise aux normes des installations de captage d'eau privées

4.7 Avis de motion du règlement #2020-375 sur l'utilisation de l'eau potable

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Marjolaine Morasse qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2020-375 sur l'utilisation de l'eau potable sera adopté.

4.8 Dépôt et présentation du projet de règlement #2020-375 sur l'utilisation de l'eau potable

4.9 Avis de motion du règlement # 2020-376 sur les compteurs d'eau

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Donald Dryburgh qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2020-376 sur les compteurs d'eau sera adopté.

4.10 Dépôt et présentation du règlement #2020-376 sur les compteurs d'eau

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Annulation du NDA Jam 2020

Le conseil désire informer les citoyens que le comité organisateur a décidé d'annuler la tenue du NDA JAM 2020.

6.2 Association des résidents du Lac Charest - demande d'aide financière

2020-05-071 CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la vérification de la qualité de l'eau, l'Association des résidents du Lac Charest demande une aide financière à la Municipalité de l'ordre de 50% du coût d'analyse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Diane DuSablou

Et résolu

De contribuer financièrement un montant de 238\$ représentant 50% du coût des analyses pour 3 prélèvements d'eau.

ADOPTÉE à l'unanimité

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - postérieurement à la séance par courriel

7.4 Levée de l'assemblée

2020-05-072 Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu que la séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 12 mai 2020.